

Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane

Dossier : 6212-03-0a1

Compte rendu de la période d'information et de consultation publiques du 4 mars au 18 avril 2003

La période d'information et de consultation publiques concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Matane par la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles des MRC de la Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis a pris fin le 18 avril 2003. Conformément au mandat qui lui a été confié le 19 février et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 4 mars au 18 avril 2003, le dossier complet de la demande du certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Afin d'éliminer les matières résiduelles produites dans certaines des municipalités des MRC de La Haute-Gaspésie, de Matane, de La Matapédia et de La Mitis, la Régie intermunicipale d'élimination des matières résiduelles, formée de ces MRC, propose d'établir un lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Matane. Ces municipalités représentent une clientèle de 64 000 personnes environ, soit 82% de la population totale des quatre MRC.

Le lieu d'enfouissement sanitaire serait situé sur des terrains adjacents au sud-ouest du LES actuel de la ville de Matane. Le LES aurait une superficie totale d'environ 50 hectares, dont 20 hectares serviraient à l'aire d'enfouissement pour la première phase d'exploitation qui serait de 25 ans. En considérant une moyenne annuelle de 67 000 m³ (40 000 tonnes), la durée de vie du site est estimée à 52 ans. Parmi les aménagements proposés, l'étude d'impact mentionne l'utilisation d'un écran périphérique d'étanchéité afin d'imperméabiliser le LES. Les eaux de lixiviation passeraient dans la station d'épuration des eaux usées de la ville de Matane puis elles seraient rejetées dans le fleuve Saint-Laurent. Enfin, le LES serait équipé d'un système actif de captage du biogaz. Celui-ci serait par la suite détruit par une torchère mise en service à partir de la quatrième année d'exploitation du site.

Le coût total du projet est évalué à 20 millions de dollars environ. Sous réserve d'obtenir dans les meilleurs délais les autorisations nécessaires, le site d'enfouissement débiterait ses activités au cours de l'automne 2003.

(Extrait du communiqué émis le 4 mars 2003)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies lors de la période d'information et de consultation publiques proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, lors de conversations téléphoniques ou à la lecture de correspondances ou de messages électroniques adressés au BAPE.

Les impacts

La qualité de l'eau

- Les impacts sur la nappe phréatique et les eaux souterraines ;
- les répercussions sur les eaux de la Petite rivière Blanche et le ruisseau Le Petit Bras ;
- les impacts sur la rivière Matane ;

- la demande d'information sur l'écoulement de surface et l'écoulement souterrain ;
- la demande de vérification de la direction de l'écoulement des eaux ;
- la crainte de la contamination de l'eau ;
- le risque d'assèchement du ruisseau Le Petit Bras et l'assurance que ce dernier ne sera jamais atteint ;
- le suivi quant au ruisseau Le Petit Bras.

La qualité de l'air

- Les impacts sur l'air et l'environnement ;
- le problème des odeurs, déjà existantes avec le site actuel, en raison de la présence des vents dominants.

La qualité de vie et l'économie

- L'importance de la santé par rapport à l'économie;
- le problème des rongeurs, des goélands et des odeurs, si le tonnage des déchets enfouis triple ;
- les impacts du camionnage et les mesures d'atténuation prévues à cet effet ;
- les bénéfices ou les compensations que retireraient les citoyens de Matane en acceptant le site ;
- les répercussions sur le tourisme ;
- les retombées positives du projet, à part celles économiques.

La végétation et la faune

- Les études ou les analyses sur la capacité de la végétation à retenir l'eau ;
- les répercussions sur la forêt ;
- les impacts sur les animaux de ferme dans un rayon de 1 km.

Le promoteur

- La composition de la régie intermunicipale, c'est-à-dire l'identification claire de ses membres.

Le choix du site

- La justification quant au choix du site de Matane ;
- la possibilité d'éliminer le site d'enfouissement de Matane.

La gestion du site

- L'efficacité du traitement du lixiviat et l'état dans lequel il va être avant d'être rejeté dans les effluents ;
- le délai d'implantation des bassins pour le traitement du lixiviat ;
- le nombre suffisant d'étangs aérés ;
- la capacité d'absorption de la station d'épuration des eaux usées ;
- l'existence de rumeurs quant à l'agrandissement de la station d'épuration des eaux usées ;
- le captage des gaz ;
- le volume, l'utilisation et les efforts de valorisation du biogaz ;
- l'existence d'autres sites qui utilisent le mélange technique sol-bentonite au Québec ;
- le programme de surveillance du site, surtout pour la contamination des eaux ;
- le programme de suivi environnemental.

Le projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles

- La demande d'informations sur le règlement du ministère de l'Environnement sur l'élimination des déchets ;
- les raisons pour lesquelles on ne peut utiliser les vieux sites tout en appliquant les nouvelles normes ;
- la gestion, la destination et les coûts d'enfouissement des matériaux secs en provenance des petites municipalités ;
- l'obligation pour une petite municipalité (Les Méchins) d'apporter ses déchets à Matane, étant donné les coûts plus élevés qu'avec les dépôts en tranchée ;
- l'effet pervers de la concentration des sites sur la politique de la ruralité.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet sont déposés dans les centres de documentation du BAPE ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centre	Adresse
Bibliothèque municipale de Matane (Fonds de solidarité FTQ)	520, avenue Saint-Jérôme
Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski	300, allée des Ursulines

Le site Internet

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Internet du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
7 mars 2003	La Presse	
7 mars 2003	Le Soleil	
9 mars 2003		La Voix du dimanche
23 mars 2003		La Voix du dimanche

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
4 mars 2003	Tous les médias régionaux du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, Iles-de-la-Madeleine	118	Site gouvernemental, site du BAPE et site CNW

La séance d'information

Date	25 mars 2003
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication
Ministère de l'Environnement	Hervé Châagnier, chargé de projet et Nicolas Juneau, chargé de projet
Promoteur	Jean Bernier, chargé de projet, André Simard et associés Hubert Marcotte Groupe Enviram
Assistance	111 personnes
Durée	19 h 50 à 22 h 35

Les relations de presse

Des représentants des médias *Le Soleil*, *La Voix gaspésienne* et la radio de *Radio-Canada* ont assisté à la séance d'information. De plus, deux journalistes des stations de radio de Matane *CBGA* et *CHRM* ont communiqué avec la responsable du dossier afin de connaître le rôle du BAPE, le déroulement de la séance d'information ainsi que les démarches pour demander une audience publique.

La revue de presse

Une revue de presse a été faite au cours du mandat. Plusieurs journaux ont publié des articles, notamment *le Journal de Québec*, *Le Soleil*, *La Presse*, et l'hebdomadaire *La Voix Gaspésienne*. On y trouve des titres tels que « Projet d'un LES de 20 M\$ à Matane » (*le Journal de Québec*), « Uni-Vert réclame des audiences sur le futur dépotoir », « Une trentaine de camions de plus, par jour! », « Quatre MRC dans le même dépotoir », « Le futur dépotoir sème des inquiétudes » (*La Voix gaspésienne*), enfin, « Matanais inquiets au sujet du site d'enfouissement » (*Le Soleil*).

De plus, le projet a été mentionné à 27 reprises dans les bulletins de nouvelles de plusieurs stations radiophoniques. On y indiquait entre autres la tenue de la séance d'information du 25 mars.

Québec, le 22 avril 2003

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée de dossier
En collaboration avec Rosemary Al-Hayek, conseillère en communication